

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL

Du 16 PLUVIOSE, an 5^e. de la République française.
(Samedi 4 FÉVRIER 1797, vieux style.)

(*DICERE VERUM QUID VETAT?*)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les lettres et avis pour l'abonnement de ce journal, doivent maintenant être adressés au directeur du Vêridique, rue de Tournon, n^o. 1123.

Cours des changes du 14 pluviôse.

Amster.	59 $\frac{3}{4}$ 60 $\frac{1}{2}$	Ducat d'Hol.	11 8
Hambourg	194 191 $\frac{1}{2}$	Souverain.	33 17 6
Madrid.	11 2 6	Esprit	$\frac{3}{4}$ 475
Cadix	11	Eau-de vie 22	372
Gènes	93 91 $\frac{1}{2}$	Huile d'olive.	26
Livourne.	102 à 130j.	Café.	37
Basle. $\frac{3}{4}$ 30j. 2 $\frac{1}{2}$ 3m.		Sucre d'Hmb.	44
Or fin.	101 17 6	Sucre d'Orl.	59
Lingot d'arg. 50 10		Savon de Mars.	21
Piastre	5 5 9	Chandelle	12
Quadruple	79 7 8	Mandat.	18 9 d.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

RUSSIE.

Petersbourg, 12 janvier.

Le czar a répondu aux demandes des deux cours de Londres et de Vienne. La réponse à l'Angleterre, est d'un laconisme qui approche de la sécheresse : cependant elle renferme la promesse vague d'une flotte au printemps prochain.

La réponse à la cour de Vienne est plus étendue. Paul I déclare qu'il a trouvé son armée dans un si mauvais état, qu'il ne pourroit tout au plus offrir qu'un corps de quinze ou vingt mille hommes, secours trop disproportionné avec les besoins de la guerre. L'épuisement de ses finances ne lui permet pas davantage de remplir les engagements pécuniaires contractés par sa mère. Il invite en conséquence son allié à revenir à des sentimens de paix, et lui annonce qu'il a déjà écrit au roi de Prusse pour l'engager à employer sa médiation entre le gouvernement français et la cour de Vienne. Il ajoute que sa réponse qu'il attend de Berlin, aura une influence décisive sur le parti qu'il aura à prendre.

ITALIE.

Venise, 10 janvier (12 nivôse.) Il y a long-tems que le dey d'Alger a déclaré la guerre à la république de Venise, pour avoir négligé de lui envoyer les présens d'usage. Venise, effrayée des nombreux corsaires barba-

resques qui parcouroient déjà l'Adriatique, a chargé son consul-général, à Alger, de conclure la paix, à quelque prix que ce soit.

L'occupation de Bergame, par les troupes françaises, fait penser à beaucoup de politiques que la puissance vénitienne est disposée à se coaliser avec l'empereur.

L'aristocratie vénitienne déteste en effet les principes de la république française ; mais elle craint davantage encore sa puissance militaire et les effets de ses liaisons avec la Porte-Ottomane. Les levées de troupes que fait le sénat vénitien, ne prouvent même pas de desseins ultérieurs. Il ordonne quelquefois des levées de troupes dans le même esprit que le cabinet de Saint-James envoie des ambassades à ses ennemis : c'est pour servir de prétexte à l'établissement d'impositions extraordinaires ; d'ailleurs, si l'on considère la décrépitude extrême du gouvernement vénitien, et l'inimitié naturelle, mais dissimulée, qui règne entre lui et la maison d'Autriche, dont il a tout à craindre, on se convaincra que ce projet de coalition n'est pas vraisemblable. Nous convenons pourtant que ce ne seroit pas la première monstruosité politique à laquelle la haine de la révolution auroit donné naissance.

ALLEMAGNE.

Ratisbonne, 5 janvier.

Le ministre de la cour électorale de Saxe n'a point encore fait de déclaration positive sur le traité de neutralité conclu entre la France et le cercle supérieur de la Saxe ; il s'est borné à dire que ledit cercle, dans la suite de la guerre d'Empire, suivroit en tous points la conduite politique du cercle de la Basse Saxe.

On se rappelle qu'au 9 août 1794, l'ambassadeur de l'électeur de Brandebourg, présenta à la diète de Ratisbonne un mémoire, dans lequel il insistoit sur les compensations à accorder à son altesse électorale, à l'occasion des dépenses considérables faites par elle en faveur du siège de Mayence.

Depuis cette époque, le ministre de Brandebourg paroît avoir oublié cette affaire ; mais on fut très-étonné de le voir ces jours derniers, renouveler la même demande.

Il seroit une réponse bien simple à opposer aux prétentions du cabinet électorale de Brandebourg. La diète de Ratisbonne pourroit observer « qu'à la vérité, l'électeur » de Brandebourg, en obéissant dans le principe à la loi » fondamentale de l'état, a fourni pour le soutien de la » guerre d'Empire, son contingent en troupes, munitions » et argent ; qu'elle n'examinera pas pour le moment la

» question de savoir si les dépenses considérables faites
 » en faveur du siège de Mayence, ont été supportées par
 » l'électeur de Brandebourg ou sa majesté prussienne ;
 » qu'en admettant la première thèse, la diète n'étoit
 » tenue à un remboursement de frais, qu'autant que l'é-
 » lecteur de Brandebourg n'eût point honteusement dé-
 » serté la cause commune ; qu'une pareille désertion an-
 » nulloit non-seulement les titres que sa première con-
 » duite et ses premières démarches lui avoient donnés à
 » la reconnaissance de l'Empire germanique, mais qu'elle
 » étoit encore de nature à provoquer de la part du corps
 » législatif d'Allemagne, un juste ressentiment et une
 » punition exemplaire pour avoir violé d'une manière
 » aussi arbitraire les loix constitutionnelles de l'état ;
 » qu'au surplus, la diète chargerait le chef de l'Empire
 » de prendre des renseignemens ultérieurs sur la conduite
 » de l'électeur de Brandebourg, à l'effet de savoir si le-
 » dit électeur n'a point contribué à favoriser les enva-
 » hissemens et les entreprises faites par sa majesté prus-
 » sienne sur les états du cercle de Franconie.

Si la diète de Ratisbonne faisoit une pareille réponse, aux prétentions de l'électeur de Brandebourg, que dirait-il alors ? Sans doute qu'il chargerait le roi de Prusse de donner à cet égard les explications nécessaires. C'est ainsi que la raison ne peut rien contre la force.

A N G L E T E R R E.

Londres, 21 janvier.

M. Dundas, secrétaire d'état, reçut, le 16, les dépêches suivantes du major Graham, commandant provisoire des troupes de S. M. dans les isles sous le vent.

Extrait d'une lettre du major Graham à M. Dundas, Martinique, 16 octobre 1796.

La tranquillité est rétablie dans la Grenade ; les communications sont rouvertes, et le commerce reprend son activité. Fédon n'est pas encore repris : on ignore même s'il est mort ou s'il est sauvé. On a trouvé une boussole, qu'on savoit lui appartenir, clouée au fond d'un cachot, qui avoit tourné, ce qui fait présumer qu'il a péri en cherchant à fuir.

Nous négocions, dans ce moment, l'échange des prisonniers avec les commissaires de la république française dans la Guadeloupe. Ceux-ci nous ont amené deux cents des leurs, et nous leur renverrons autant des nôtres.

Autre lettre du même. Martinique, 13 novembre.

» Je suis charmé de pouvoir vous annoncer la défaite totale des caraïbes dans l'isle de Saint-Vincent. Vous en verrez les détails dans la lettre ci-jointe, que je reçois du major Hunter. »

Extrait d'une lettre du major Hunter, au major Graham. Saint-Vincent, 19 octobre 1796.

Je vous adresseois, le 22 août, les articles que nous proposâmes, le gouverneur Seton et moi, aux caraïbes, conformément aux instructions du général Abercromby, ainsi que le plan de nos opérations militaires, dont je puis, aujourd'hui, vous annoncer le succès complet. Les brigands et les caraïbes sont totalement défaits. Marin Padre, nègre de Sainte-Lucie, qui les commandoit après que Vigie eut été pris, s'est rendu le 2 de ce mois.

(2)

» Nous avons pris, depuis le 4 juillet, sept cent vingt-cinq de ces brigands et quatre mille six cent trente-trois caraïbes, en y comprenant les femmes et les enfans.

Les troupes que j'ai l'honneur de commander, tant officiers que soldats, ont déployé un zèle qui mérite les plus grands éloges, et je me félicite de pouvoir vous informer que, malgré les fatigues que nous avons dû supporter, tout le monde est en parfaite santé. »

Les nouvelles précédentes ont été confirmées par les dépêches que le duc de Portland, premier secrétaire d'état de l'intérieur, reçut, le 16, de M. Seton, gouverneur dans les isles sous le vent. Il en résulte que tous les chefs des caraïbes se sont successivement rendus ; que le nombre des prisonniers monte à quatre mille cinq cents, et que la guerre est absolument terminée.

Ce qui achève la destruction des caraïbes, c'est la dysenterie qui s'est mise parmi eux. Il en meurt trente à quarante par jour.

I R L A N D E.

Dublin, le 21 janvier, (2 pluviose.) Hier son excellence le lord-lieutenant tint un conseil-privé, à la suite duquel une proclamation déclara plusieurs paroisses de la comté de Londonderry en état de trouble.

Dans la séance qui a eu lieu le dix-sept dans la chambre des pairs du parlement d'Irlande, le lord chancelier dit qu'il tenoit en main un manifeste du général Hoche, d'après lequel il étoit constant que l'ennemi avoit l'espérance d'être joint par des irlandais au moment de sa descente ; qu'il comptoit si fortement sur les secours de l'intérieur, qu'il avoit à bord plus de cinq mille hommes de cavalerie non équipés, auxquels on devoit fournir des chevaux dans le pays même après le débarquement. Nul doute que l'expédition ne fût favorisée et même provoquée par des traitres qui existoient au sein même de la contrée. Le titre du manifeste du général Hoche en étoit une preuve ; il portoit en tête : *A l'armée employée pour effectuer une révolution en Irlande* ; le lord chancelier lut alors le manifeste. Le général y annonce aux troupes qu'elles étoient destinées à seconder une révolution déjà entreprise par d'excellens républicains du pays ; il leur trace un tableau de la loyauté des irlandais ; il leur détaille les prétendus griefs dont ceux-ci ont à se plaindre ; il donne aux troupes l'assurance positive qu'elles seront accueillies avec les égards et les soins de l'hospitalité et de la fraternité. Il ajoute qu'aussi-tôt que la république une et indivisible aura été proclamée en Irlande, les républicains irlandais accompagneront les invincibles français à Londres, où ils marcheront pour punir Pitt.

Après cette lecture, l'honorable membre observa que cette adresse étoit conçue dans le même langage que celui tenu par plusieurs journaux irlandais qui se disoient patriotiques. Il cita un journal qui s'imprime à Belfast, sous le titre d'*Etoile du Nord* ; un autre journal de Cork, dont il ne se rappelloit point le nom, et le *Postillon du Soir*, qui se publie à Dublin. Ces feuilles, dit-il, représentent l'Irlande et l'Angleterre sous le même jour que le manifeste du général français.

Milords, ajouta l'orateur, c'est à une folle manie d'améliorer le sort du peuple dans ce royaume, que nous devons attribuer les dissensions intestines et l'audacieux

projet d'une invasion. La paix de l'Irlande a été sacrifiée par les intrigues d'un parti qui s'agite en Angleterre, et qui, ne pouvant trouver l'instrument au sein de cette dernière, voudroit s'en faire un de l'Irlande, et pousser le peuple aux extrémités du désespoir.

Le lord chancelier rappelle ensuite, à l'appui de cette opinion, divers faits qui se sont passés depuis 1782; il expose les conséquences des associations qui ont eu lieu dans plusieurs parties du royaume, et des sermens par lesquels elles sont liées. Il faut que l'Irlande soit unie avec l'Angleterre ou la France; et si l'Irlande prenoit ce dernier parti, l'orateur déclare qu'il n'hésite point à dire qu'on n'y verroit plus qu'une population abrutée. Il en conclut la nécessité d'entretenir plus d'harmonie et de confiance avec l'Angleterre.

Le lord chancelier, dans son discours, en nommant le général Hoche, se servit de l'épithète de *monstre*. Un journaliste anglais observe que c'est oublier toute décence à l'égard d'un ennemi loyal et brave, et toute justice envers un homme qui a mis fin à la guerre de la Vendée, en arrêtant les massacres, et en introduisant un système de modération au milieu de ces contrées désolées précédemment par des atrocités si révoltantes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, 15 pluviôse.

Du Rédacteur et de l'affaire de Poncelin.

Il n'y a pas d'expressions pour rendre la turpitude de certains esclaves du pouvoir; ce misérable *Rédacteur* descend jusqu'aux derniers degrés de l'infamie; il prouve enfin que, pour de l'argent, il a renoncé non seulement à tout honneur, mais à toute pudeur; on ne sauroit porter plus loin le cinisme du mensonge, et l'abnégation de la honte; comment le gouvernement qui l'emploie, ne voit-il pas qu'une partie de l'opprobre et de la fange dont se couvre ce malheureux écrivain, rejailit sur lui, et que cet instrument souille et infecte la main qui s'en sert?

Jusqu'à ce moment, il s'étoit tû sur l'affaire de *Poncelin*, et l'on ne savoit comment interpréter son silence; car le mensonge ordinairement ne lui coûte rien.

Enfin aujourd'hui il s'explique; il invente le roman le plus ordurier, le plus dégoûtant, qui puisse se présenter à l'imagination la plus corrompue et la plus effrénée. Ce n'est pas seulement un mensonge, c'est un attentat à la morale, à la pudeur publique, c'est à la fois une bassesse révoltante et une impudicité horrible.

Entrerons-nous dans les détails de cette monstrueuse calomnie pour la réfuter? non. Nous ne voulons souiller ni notre feuille, ni les regards de nos lecteurs. Qu'il nous suffise d'avoir assez fait entendre que ce calomniateur suppose que c'est dans un mauvais lieu que s'est passé l'affaire de *Poncelin*.

Bientôt il abandonne cette infernale invention, et formellement il nie le fait. Il étoit plus simple de le nier d'abord; mais le *Rédacteur* avant d'arriver à ce définitif résultat, a voulu passer par tous les degrés de la turpitude, comme pour mieux prouver son zèle, et mieux mériter son salaire.

Il parle ensuite d'un homme qui vouloit, à prix d'argent, corrompre deux domestiques de *Barras*; fait qu'il appelle *constant*, en soulignant ce mot, comme

(5)
s'il vouloit dire que le reste de l'article ne l'est pas, et ajouter au mensonge, l'aveu même du mensonge; réduit ainsi, pour s'attirer quelque créance, à s'avouer un infâme menteur.

Mais ce fait même est faux; le procès-verbal, dit-il, et l'argent sont déposés chez le ministre de la police. Louvet nous apprend que cet homme s'est échappé, plus adroit en cela que le *Rédacteur*, qui sera bien en peine de reproduire son prisonnier: Louvet a senti qu'en avançant ce mensonge, il falloit, contre toute vraisemblance, faire échapper le *corrupteur*. Louvet, en fait de calomnie, peut en remontrer au *Rédacteur* même.

Résumons. Il suit de ce que nous venons de dire, que le *Rédacteur* est un calomniateur, plus un cynique, plus un menteur effronté qui ne craint pas de s'avouer tel, plus un menteur mal-adroit qui doit prendre leçon de la Sentinelle.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 15 pluviôse.

Le président annonce qu'il vient de recevoir un paquet de pièces de l'isle de France, mais qu'elles ne sont que des duplicata de celles déjà transmises et lues au conseil. Renvoyé à la commission.

Sur le rapport de *Dumolard*, le conseil prend la résolution suivante:

Art. I. L'article XIII de la loi du 10 mars 1793, qui interdit tout recours en cassation de jugement rendus par des tribunaux révolutionnaires, est rapporté.

II. Les personnes encore vivantes, condamnées par les tribunaux révolutionnaires, et conformément à la loi du 16 septembre 1791, sont autorisées à présenter leurs requêtes en cassation, ou à en suivre l'effet, si elles ont été présentées. Il leur est accordé, à cet égard, le délai d'un mois.

III. Le tribunal de cassation prononcera sur ces requêtes dans les mêmes formes, que s'il s'agissoit de prononcer sur la demande en cassation d'un jugement rendu par un tribunal criminel de département.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les postes et messageries. De France a la parole: Toutes les parties de ce service, dit-il, sont aujourd'hui en souffrance; tous les ressorts qui faisoient mouvoir cette machine importante, sont rouillés et entravés. Il faut leur rendre le mouvement et la vie. Adoptera-t-on à cet effet la régie ou la ferme?

J'examine d'abord la régie, et j'y vois que le régisseur dont le salaire est fixé, s'occupe plus à faire valoir sa place qu'à la remplir. Il a mille moyens de cacher le véritable état des recettes et des dépenses. Il affoiblit les premières, il grossit les dernières, et ses bénéfices augmentent en raison des pertes qu'il fait éprouver au gouvernement.

Ces inconvéniens ne se rencontrent pas dans la ferme: comme le fermier est intéressé à la prospérité de l'entreprise, et qu'il ne s'enrichit lui-même qu'autant qu'elle fructifie, il opère les réformes nécessaires, il simplifie l'administration, corrige autant que possible les abus, et tend toujours par son propre intérêt, à perfectionner le service qui lui est confié.

L'orateur pense donc qu'il convient de mettre les messageries en ferme intéressée.

Pères (du Gers) regarde la ferme comme contraire à

l'intérêt du gouvernement. Ce système d'administration lui paroît bon en soi, mais seulement lorsqu'il peut être établi sur des bases fixes. Or, on ignore aujourd'hui quel est et quel sera le produit des messageries. Qu'on admette aussi la ferme, comme on ne peut partir d'après des données certaines, on court le risque de tromper le traitant ou de se tromper soi-même. La régie lui paroît donc préférable, et il conclut à ce qu'elle soit adoptée.

La discussion est interrompue par l'arrivée d'un message du directoire. Un secrétaire en donne lecture.

Le directoire, y est-il dit, met sous vos yeux les pièces qu'il a rassemblées relativement à la conspiration qui vient d'être découverte; elle sont cotées depuis la lettre A jusqu'à la lettre M.

Vous y verrez tout ce qui se tramait contre la république; vous y verrez quels nouveaux malheurs menaçoient la patrie. Les efforts sans cesse renaissans des divers partis coïncident évidemment avec le système suivi par les écrivains; les uns prêchent audacieusement le royalisme, les autres sont les apôtres constans de l'anarchie; tous cherchent à semer la division parmi les dépositaires de l'autorité.

Chaque jour le mal prend un degré de consistance dangereux par le caractère dont sont revêtus quelques-uns de ces écrivains. C'est à vous, citoyens représentans, à peser l'importance de ces réflexions.

Quant au directoire, il ne peut que vous déclarer que toujours uni, malgré la mésintelligence que l'on cherche à susciter parmi ses membres, toujours plein de confiance dans les ministres et les généraux, il veillera sans relâche à la sûreté publique, il fera exécuter avec zèle et fermeté les mesures que vous croirez devoir prendre pour prévenir les dangers dont la république est menacée.

A ce message se trouvoient jointes les pièces relatives à la conspiration. Pérès en donne lecture. La première est la notice de celles qui ont été saisies sur les commissaires de Louis XVIII, Brottier, Dunan et Berthelot-Lavilleharnois. L'une d'elles est ainsi signalée: *Feuille de 21 articles, commençant par ces mots: Poser des gardes sûres à toutes les barrières; et finissant par ceux-ci: Faire une proclamation honorable tant pour les armées que pour les puissances étrangères.* Une autre commence par ces mots: *Ordonner aux fournisseurs de continuer le service; et finit par ceux-ci: Ne conserver que les hommes dont on peut tirer parti.*

La seconde pièce est le rapport de Ramel, commandant des grenadiers du corps législatif, au ministre de la police: Ramel y relate une conversation qu'il a eu avec le ci-devant marquis de Poly; celui-ci lui présentait un plan de contre-révolution. Quels moyens, lui dit Ramel, avez-vous pour l'exécuter? — Nos moyens sont dans le secours de l'Angleterre et dans le mécontentement de la France; et le directoire royal établi à Paris, m'a assuré que le jour où le roi ou son lieutenant-général paroît à la tête des colonnes royales commandées par le marquis de Bouillé, le prince de Poix et le comte de Puisaye, 12,000 hommes s'insurgeront dans le Jura, et Lyon leverá l'étendard de la royauté. Nous sommes d'autant plus certains du succès, que l'argent ne nous manque pas.

Que ferez-vous ensuite envers les patriotes? — Le roi en montant sur le trône, proclamera une amnistie; mais le parlement déclarera qu'il n'a pas le droit de l'accorder, et l'on décrètera de prise de corps, Lafayette, Menou, Dumas, d'Aiguillon, Lameth; enfin tous les hommes qui au commencement de la révolution ont marché sous les drapeaux de la liberté. Lafayette sera porté à Paris, dans une cage de fer, et des envoyés de toutes les puissances assisteront à son supplice. — Mais quel sort réservez-vous à ceux qui depuis le 10 août ont coopéré au renversement total de l'ancien ordre de choses? — Ils seront envoyés aux galères. — Voici du reste notre projet: Profiter du mouvement que les terroristes doivent opérer sous couleur royaliste; empêcher les élections, et proclamer Louis XVIII.

Une femme, ajoute ensuite Ramel, m'a souvent invité à me rendre chez l'ambassadeur d'Espagne et chez Tallien; mais je n'ai vu là qu'une basse intrigue à laquelle le marquis del Campo et Tallien étoient étrangers. Enfin voici les derniers aveux de Poly: Si nous ne pouvons réussir, il faut seconder les terroristes; au moins nous nous vengerons.

La 3^e pièce est le rapport de Malo, que nous avons fait connoître hier; il est suivi d'un mémoire additionnel remis confidentiellement par Malo au ministre de la police: il y annonce que les commissaires de Louis XVIII sont certains que le fils d'Orléans est à Paris, et qu'ils le soupçonnent chez Santerre.

Les autres pièces ne sont que les interrogatoires qu'on a subi, Poly Brottier et Berthelot-de-la-Villeharnois au bureau central.

On réclamoit alors la lecture du plan de conspiration: un secrétaire annonce que la pièce cotée B, ne s'est point trouvée dans le paquet envoyé par le directoire.

Roux de la Marne demande qu'il soit adressé au directoire un message, à l'effet d'obtenir les pièces qui n'ont point encore été envoyées.

Cette proposition est adoptée, et le conseil ordonne l'impression des pièces qui viennent d'être lues.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 14 pluviôse.

La commission chargée de l'examen de la résolution sur le retirement des mandats, est composée des citoyens Dalphonse, Desgraves, Ballivet, Lecoulteux et Loysel.

Le conseil approuve la résolution qui déclare que les citoyens Malo et Ramel ont bien mérité de la patrie.

Séance du 15.

Deux résolutions sont approuvées; l'une du 30 nivôse, relative au dépouillement du scrutin des assemblées primaires; l'autre du 14 pluviôse, concernant le paiement des rentes entre particuliers, d'une date antérieure à l'émission des papiers-monnaie.

La discussion est reprise sur la résolution relative aux successions.

Bicaud combat la résolution.

On reçoit un message du directoire, auquel se trouvent jointes les pièces relatives à la nouvelle conspiration, et qui est le même que celui adressé au conseil des 500.

J. H. A. POUJADE L.